

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 juin 2026
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le cinq juin de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Maire

Présents (24) : Mmes et MM. Catherine MATHIEU-BECHT, Patrick BOUTHERIN, Marie ADAM, Philippe WOLFF, Moncef HALLOUL, Béatrice LORRAIN, Nicolas DESCLOUX, Marilyn ZAVAGNO, Christophe EHRET, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Dominique THOMAS, Zineb ABDELLAOUI MAÂNE, Soraya BENDJEMA, Christian THOMA, Chantal SCHNEIDER, Michèle DURINGER, Rachel BAECHTEL, Martine KOEBERLE, Norah ARKAM, Simon BONNEFOND, Simon MULLER, Benjamin PITOIZET, Damien GUILLAUME et Bastien ROHRBACH

Excusés (9) :

M. Alexandre DURRWELL (procuration à Mme ADAM)
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme LORRAIN)
Mme Sophie ACKER (procuration à M. BOUTHERIN)
M. Eddie WAESELYNCK
M. Jean-Marc NICO (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
Mme Miné SEYHAN
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Bilge BAYRAM
M. Cédric SCHRUTT

-o-O-o-

Point 12 de l'ordre du jour

Désignation de représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

En sa séance du 14 avril 2026, le conseil d'agglomération a approuvé la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), ainsi que le prévoit le code général des impôts.

Il a par ailleurs acté que cette commission serait composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant, par commune membre de Mulhouse Alsace Agglomération.

Par suite du renouvellement du Conseil Municipal issu des élections du 15 mars 2026, il appartient à chaque Conseil Municipal de désigner parmi ses membres les représentants de la commune à cette commission.

Cette élection se déroule au scrutin secret et à la majorité des suffrages, ou si une seule liste a été présentée après appel des candidatures, avec nomination immédiate conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Les candidats suivants se sont fait connaître :

- Représentant titulaire : Simon BONNEFOND
- Représentant suppléant : Chantal SCHNEIDER

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide d'acter la désignation de M. Simon BONNEFOND en tant que titulaire et de Mme Chantal SCHNEIDER en tant que suppléante à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de M2A, dans la mesure où le nombre de candidat est égal au nombre de postes à pourvoir.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 08 juin 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Le Secrétaire de séance,



Olivier CHRISTOPHE

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **09 JUIN 2026**

PÔLE FINANCES
ET SERVICES À LA POPULATION
Direction des Finances

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260414-2026-66C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026
Publication : 20/04/2026

CERTIFIÉ CONFORME

Acte exécutoire le 20 avril 2026 Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 14 avril 2026

88 élus présents (103 en exercice, 15 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES : CRÉATION
(2026/66C/5.7.9)

L'article 1609 nonies C du Code général des impôts dispose en son IV qu'il « est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article, et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée des membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. »

Pour permettre la mise en place de cette commission, il est proposé de fixer comme suit sa composition :

- 39 membres titulaires, soit un représentant par commune membre de Mulhouse Alsace Agglomération ;
- 39 membres suppléants, soit un représentant par commune membre de Mulhouse Alsace Agglomération.

La commission élit son Président et un vice-président parmi ses membres.
La commission peut faire appel pour l'exercice de ses missions à des experts.

Les communes membres sont invitées à délibérer avant le 30 juin 2026 pour désigner leurs représentants.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve la composition proposée,
- charge son Président de saisir les communes membres en vue de la désignation de leurs représentants.

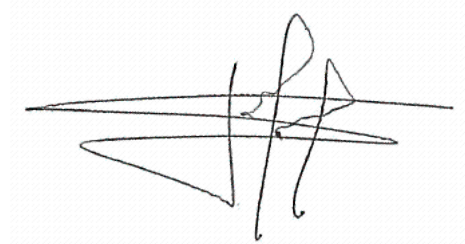
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN